

## SERVICES CONNEXES

### PORTAGE DE REPAS

Plusieurs organismes, publics, associatifs ou privés proposent, pour les personnes qui le désirent, un service de **portage de repas à domicile**.

Ces repas sont **adaptés et respectueux des régimes alimentaires**.

Pour toute information, vous pouvez contacter le CCAS.

### TÉLÉASSISTANCE

Plusieurs organismes, publics, associatifs ou privés proposent, pour les personnes qui le désirent, un service de télé-assistance.

Pour toute information, vous pouvez contacter le CCAS.

Pour contacter le CCAS

**Madame Daphné VERLUISE**  
Adjointe en charge de l'Action Sociale

**Monsieur Pascal MERCIER**  
Gestionnaire du Service

Tel: 05 46 35 96 96  
Fax: 05 46 35 99 09  
Courriel: [ccas@la-jarrie.fr](mailto:ccas@la-jarrie.fr)



Adresse postale:

CCAS  
Mairie de La Jarrie  
Place de la Mairie  
17 220 LA JARRIE



*Une offre de services  
pour les habitants de...*

17220

**SAINT VIVIEN**



Le service d'aide à domicile de La Jarrie est un **service public**.

Il existe depuis 1974.

Il emploie des **agents sociaux** qui interviennent au domicile des personnes.

En fonction des besoins, le **CCAS missionne** soit :

- une **auxiliaire de vie sociale** ;  
soit
- une **aide ménagère**.

Notre service apporte une **aide aux personnes âgées et/ou handicapées du canton de La Jarrie**, afin de leur permettre de se maintenir à domicile.

Le Service détient :

- L'**Agrément Qualité** ;  
(délivré par le Ministère du Travail)
- L'**Autorisation de service**.  
(délivrée par le Conseil Général)

## Comment bénéficier de ce service ?

Le service d'aide à domicile, prestataire, n'intervient que lorsqu'il y a une prise en charge (partielle ou totale) par un organisme financeur.

Aussi, il est nécessaire de constituer un **dossier administratif** qui sera **transmis** (en fonction de votre état de santé) soit :

- à  **votre caisse de retraite**  
soit
- au **Conseil Général**

Bon à savoir :

Si vous devez subir une intervention chirurgicale ou être hospitalisé(e), sachez que la plupart des compagnies des **« complémentaires santé »** accordent quelques heures à domicile dès votre retour chez vous.

**Renseignez-vous auprès de votre assurance (ou mutuelle).**

## Le CCAS de La Jarrie

vous **conseille** et vous **accompagne** dans la **constitution de dossiers** dans le cadre :

- d'une **demande d'aide ménagère** ;  
ou
- d'une **demande A.P.A.** ;  
(Allocation Personnalisée d'Autonomie)

Le CCAS peut vous **informer**, en fonction de vos attentes, des **démarches possibles** et/ ou vous orienter vers les services appropriés.

Nous sommes donc à votre entière disposition pour mieux vous servir.

Contactez-nous au :

**05.46.35.96.96**

ou renseignez-vous auprès de votre mairie.